

## **Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no. 4/2021**

### **Démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale 98 en zone d'utilité publique et la parcelle privée 1150**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Sébastien Fabre

Michel Equey et

Monique Verly, présidente

a analysé ce document et rencontré la Municipalité, représentée par Monsieur Olivier Duperrut, Syndic et Monsieur Michel Gruaz, Municipal. Nous avons obtenu toutes les informations souhaitées et remercions les autorités pour leur disponibilité.

#### **1 Introduction**

La première partie de ce préavis concerne surtout la démolition d'un garage privé construit sur le domaine public sans jamais avoir été légalisé ni répertorié au niveau cantonal et qui n'est pas assuré auprès de l'ECA. Sa démolition est donc impérative dans le cadre d'une situation qui devra, elle, être légalisée par une mise à l'enquête.

La deuxième partie concerne le Carnotzet de la Gym. Nous sommes nombreux d'avoir passé des moments inoubliables dans ce lieu rustique et pourtant si chaleureux. En 2010 une étude sommaire a été réalisée afin d'évaluer les coûts d'une remise en état de ce local. Les initiateurs ont rapidement réalisé qu'une rénovation était hors de prix et surtout son financement pas assuré.

Les utilisateurs du carnotzet ont alors aussi considéré qu'il n'était plus nécessaire de maintenir ce bâtiment, compte tenu des disponibilités dans le bâtiment de la Salle de sport.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans une situation où une décision doit être prise.

#### **2 Carnotzet**

- Nous nous sommes assurés que la démolition du Carnotzet ne posait pas problème au mur mitoyen contre lequel il est adossé.
- Il existe actuellement une ligne électrique sous-terrainne entre la Grande Salle et le Carnotzet. Cette ligne sera maintenue et débouchera dans un regard dans le terrain. Il restera donc la possibilité de s'y raccorder en cas de nécessité (manifestations).
- Nous nous sommes assurés que l'emplacement des WC publics à cet endroit n'était pas judicieux et que la solution proposée par la Municipalité était plus favorable.

### 3 Garage

La Commune s'est posée la question de savoir s'il était pertinent qu'elle assume les coûts de démolition de ce garage privé, sis sur domaine public ?

Deux possibilités se présentent :

- Soit le propriétaire du garage assume les frais de démolition, ce qui viendrait en déduction du montant demandé dans le préavis,
- soit la Commune assume le démontage et valorise les matériaux récupérés en les mettant en vente (porte à rouleau, tôle ondulée, bois etc.)

A ce sujet, une convention sera négociée avec le propriétaire privé.

### 4 Aménagements extérieurs

Une zone de détente, agrémentée de bacs à fleurs et de matériel urbain est prévue et créera ainsi une continuité par rapport aux aménagements existants devant la Grande Salle.

Cet emplacement nous paraît plus judicieux pour installer la cabine téléphonique (boîte à livres), initialement prévue sur le terrain de sport et de jeux. La Municipalité nous a informé que la cabine est déjà disponible.

### 5 Conclusions

La Commission soutient à l'unanimité le préavis 4/2021 et propose au Conseil d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- pour :

1. la démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privées 1150 ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux et les formalités d'adaptation du cadastre et de mise à l'enquête par ses fonds propres ;
3. L'amortissement se fera sur l'exercice durant lequel les travaux seront réalisés.

Vufflens-la-Ville, le 28 mai 2021

Pour la Commission :

Sébastien Fabre

Michel Equey

Monique Verly, présidente